

Conditions générales de vente

Article 1 - Généralités

Sauf convention expresse contraire, les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre l'agence Écrits Parfaits - représentée par Mme Sylvaine Coche -, sise 22, rue du Laxatte à Rechainviller (54300), n° SIRET 844 621 045 00013, et son client. Ainsi, tout devis accepté par le client implique son adhésion, sans réserve, à l'ensemble des présentes conditions générales.

Article 2 - Nature des prestations

- Écrits Parfaits propose les prestations suivantes, adaptées aux besoins de son client : correction de documents (syntaxe, orthographe, ponctuation, mise en page), réécriture (reformulation des écrits du client dans le respect de son style), accompagnement rédactionnel et rédaction. Ces prestations s'adressent aux professionnels souhaitant améliorer la qualité de leurs écrits, destinés ou non à la publication, sur papier ou sur fichier informatique.

- Elles sont réalisées dans les locaux du client ou à distance depuis les bureaux d'Écrits Parfaits.

- Écrits Parfaits se réserve le droit de refuser tout texte contraire à la législation, à l'ordre public ou aux règles éthiques fondamentales : pornographie, racisme, discrimination.

Article 3 - Devis et tarifs

Devis. Un devis personnalisé est établi après échanges entre Écrits Parfaits et son client, visant à définir les modalités de la mission. Tout devis est gratuit et valable deux mois à compter de sa date d'émission. Il est défini en fonction de la nature de la prestation demandée et établi en double exemplaire (un pour le client et un pour Écrits Parfaits).

S'il s'avérait, à la réception intégrale des documents destinés à être relus, que leur nature modifiait sensiblement le montant initialement prévu, le client en serait immédiatement informé et un nouveau devis lui serait proposé. Si, au cours de l'exécution de la prestation, le client souhaitait modifier ou ajouter de nouveaux textes, un nouveau devis pourrait être établi.

Le devis vaut bon de commande et les délais de réalisation indiqués s'entendent après réception des éléments suivants :

- documents ou instructions nécessaires à l'exécution de la commande,

- devis avec date, signature, mention manuscrite « Bon pour accord », cachet de la société cliente,

- et paiement de la somme convenue (acompte).

Le devis est accompagné des présentes conditions générales de vente, sa validation implique donc la pleine acceptation de celles-ci.

Tarifs. Les prix indiqués sont fermes et définitifs, exprimés en euros et hors taxes, avec une TVA applicable au taux en vigueur à la date de l'approbation du devis. Les prix peuvent être calculés à l'heure ou au forfait ; ils ne comprennent pas les frais de déplacement dans les locaux du client, ni les frais postaux qui sont facturés en supplément selon les tarifs en vigueur.

Article 4 - Délai d'exécution, livraison et annulation de commande

Délai d'exécution. La mission commence dès réception par Écrits Parfaits du devis accepté, du règlement de l'acompte et des documents convenus. Sauf cas de force majeure, Écrits Parfaits s'engage à respecter le délai contractuel de livraison. La force majeure s'entend comme tout événement imprévisible et indépendant de la volonté du prestataire. En cas d'invocation de force majeure, Écrits Parfaits ne peut être tenue responsable du manquement aux obligations du contrat ; le client est avisé sous les meilleurs délais, par voie électronique ou postale avec accusé de réception, et le contrat en cours peut être suspendu ou résilié. En cas de retard de livraison non imputable à un cas de force majeure, un report éventuel de la prestation ou le remboursement des sommes déjà versées sera proposé au client.

Livraison. La livraison des documents révisés ou rédigés s'effectue par voie postale, électronique, ou par remise en mains propres selon les modalités convenues dans le devis. En cas de livraison par voie postale, la livraison s'effectue aux frais du client ; Écrits Parfaits ne peut être tenue responsable des délais postaux ou de la perte des documents par la Poste.

Annulation de commande. En cas d'annulation d'une commande en cours d'exécution, quelle qu'en soit la cause, le client s'engage à régler les prestations déjà réalisées. Il ne peut être remboursé des sommes déjà versées. L'annulation devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5 - Modalités de paiement et pénalités de retard

- Sauf indication contraire, un acompte de 30% du montant total de la prestation est demandé à la signature du devis ; en cas de prestation à effectuer sur une longue durée, des facturations intermédiaires peuvent être envisagées. Le solde est exigible au plus tard dans les 30 jours suivant la finalisation de la prestation et la réception de la facture.

- Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de Écrits Parfaits ou par virement bancaire (RIB indiqué dans le devis). Aucun escompte n'est consenti pour paiement anticipé.

- Dans le cas où les sommes exigibles sont versées après la date de paiement prévue, des pénalités de retard seront appliquées à la totalité des sommes dues au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, conformément à l'article L441-3 du Code de commerce, depuis le jour suivant la date de règlement indiquée sur la facture, jusqu'au jour de mise à disposition des fonds par le client. Par ailleurs, tout retard de paiement entraîne de plein droit une obligation, pour le client débiteur, d'acquitter une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Article 6 - Responsabilités

- Écrits Parfaits met en œuvre tous les moyens nécessaires pour fournir un travail de qualité. Si, malgré toute l'attention qui lui est portée, le texte révélait une coquille résiduelle, le client ne pourra exiger remise ou pénalité quelconque ; le document sera revu et retourné gracieusement.

- Écrits Parfaits ne peut être tenue responsable des négligences, oublis ou erreurs du client dans les textes qui lui sont confiés, ni des fautes apportées au document à la suite de modifications par le client après livraison.

Article 7 - Réclamations

Les éventuelles réclamations devront être justifiées et notifiées par voie électronique avec accusé de réception dans un délai de 5 jours ouvrés après la livraison des documents. Écrits Parfaits s'engage alors à réviser le texte gracieusement. Passé ce délai, le client sera réputé avoir accepté sans réserve le travail fourni, ce qui lui interdira tout recours. Pour tout litige relatif à l'exécution des présentes conditions générales de vente, à défaut de règlement amiable, la seule loi applicable est la loi française, et la seule juridiction compétente celle du Tribunal de Nancy.

Article 8 - Confidentialité et utilisation des données personnelles

- Écrits Parfaits garantit une parfaite confidentialité de tous les documents qui lui sont confiés et s'en interdit toute divulgation. Les documents révisés sont conservés un mois après la fin de la mission, marquée par l'envoi ou la remise des documents révisés ; ils restent disponibles sur simple demande du client. Passé ce délai, ils sont systématiquement détruits.

- Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles. Il peut exercer ce droit en contactant directement Écrits Parfaits par courrier ou par mail à l'adresse contact@ecrits-parfaits.fr. Les données personnelles communiquées par le client à Écrits Parfaits sont uniquement réservées à l'envoi de courriers ou d'offres commerciales ; elles ne sont en aucun cas cédées ou vendues à des tiers.